CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Vie Associative 139.78

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET : Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) - exercice 2020 - 4ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses communes ou associations, au titre de l'année 2020, pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance (crèches et haltes-garderies).

Le montant des subventions en fonctionnement à allouer, sur la base de 220 € par place agréée, s'élève à :

- 1) 367 400 €pour 42 crèches communales;
- 2) 146 920 €pour 20 crèches associatives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL